

QUE la délégation officielle du Québec, outre le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit composée de :

— Monsieur Justin Carrier, conseiller politique, Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Abdoul Aziz Niang, sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Madame Rabia Sow, directrice adjointe, direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Pierre-Luc Désaulniers, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

80130

Gouvernement du Québec

Décret 1022-2023, 21 juin 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale et territoriale et fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 28 et 29 juin 2023

ATTENDU QUE la rencontre provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra à Toronto, en Ontario, le 28 juin 2023;

ATTENDU QUE la rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra à Toronto, en Ontario, le 29 juin 2023;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe, dirige la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale et territoriale et fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 28 et 29 juin 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre, soit composée de :

— Monsieur Louis-Philippe Vien, conseiller politique, Cabinet du ministre de la Culture et des Communications;

— Madame Nathalie Verge, sous-ministre, ministère de la Culture et des Communications;

— Monsieur Sébastien Cloutier, directeur des politiques et de la prospective, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Isabelle Rochette, conseillère en affaire intergouvernementales, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Marie de Bellefeuille, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

80131

Gouvernement du Québec

Décret 1023-2023, 21 juin 2023

CONCERNANT l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 3 100 000 \$ à Entreprendre ici, au cours des exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025, afin de soutenir le déploiement de ses activités auprès des entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle

ATTENDU QU'Entreprendre ici est une personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) qui a pour mission